

## LE LOGEMENT

L'admission à Polytech Lille posera pour vous un problème de l'hébergement. Avoir un logement à proximité de l'établissement, près des transports, est en effet un atout pour favoriser la réussite des études.

Le site Internet de l'école : [www.polytech-lille.fr](http://www.polytech-lille.fr), rubrique « **vie étudiante** », présente une grande diversité d'informations sur la vie étudiante, notamment en ce qui concerne le logement : résidences étudiantes, sites d'annonces de location, etc ...

Nous vous proposons ci-après quelques pistes pour vous aider dans vos démarches.

### **En priorité, par le biais du CROUS de Lille**

---

6 résidences universitaires sont implantées sur le campus de l'université Lille 1, où se situe également l'école, offrant près de 3450 logements.

L'offre de logements du CROUS étant importante, il est conseillé de faire en priorité une demande auprès du CROUS, avant de présenter une demande auprès de Polytech Lille.

Il est encore possible de constituer une demande « tardive » de logement, en établissant un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr).

En cas de « réponse d'attente » pour l'attribution d'un logement, le CROUS publie à partir de mi Juillet sur son site [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr), rubrique logement -> « Centrale de réservation » les logements devenus vacants suite à des désistements, ainsi que les modalités de réservation par paiement en ligne.

#### *A propos des bourses :*

*Les critères d'attribution de bourses sont plus favorables dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Même si vous n'êtes pas boursier dans le secondaire, n'hésitez pas à faire une simulation de vos droits à bourse sur le site du Crous, rubrique « simuler mon droit à bourse ».*

*Sachez que même une bourse d'échelon 0 confère le statut d'étudiant « boursier », et donne droit à de nombreux avantages : exonération des droits d'inscription, réductions diverses, notamment dans les transports, etc ...*

### **Polytech Lille propose des possibilités d'hébergement**

---

Si votre demande auprès du CROUS n'aboutit pas, vous pouvez en 2ème lieu, présenter une demande de logement auprès de l'école.

En effet, une convention d'hébergement établie avec le CROUS de Lille permet à l'école de proposer des logements à ses étudiants, en résidences universitaires situées sur le campus de la Cité Scientifique, à proximité de l'école (max. 15 mn à pied).

L'école dispose ainsi de studios (du T 1 au T 2) dans la résidence Gustave Eiffel, meublés et équipés d'une kitchenette (plaques de cuisson + frigo) et de sanitaires (douche, WC + lavabo), pour un loyer mensuel à partir de 278 €. Elle propose également des chambres « réhabilitées » dans la résidence Bachelard, meublées et équipées de sanitaires, pour un loyer de 220 €.

**Les demandes de logements « école » sont totalement distinctes des démarches auprès du Crous.**

**Le formulaire de demande, accompagné des pièces demandées (cf ci-après), devront être joints au dossier d'inscription à retourner à l'école.**

### **Locations de particuliers**

---

Le CROUS de Lille propose un service « Logement en Ville » donnant accès à des annonces de particuliers. Environ 3000 locations, renouvelées chaque année, peuvent être consultées sur le site du CROUS, moyennant inscription (pour une cotisation de 6,10 €).

Des annonces sont également disponibles auprès du service Vie Etudiante de l'école.

En outre, de multiples sites internet sont dédiés à la recherche de logement ou colocation :

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr) - [www.seloger.com](http://www.seloger.com) - [www.appartager.com](http://www.appartager.com) - [www.colocationetudiant.com](http://www.colocationetudiant.com) etc ...

*A titre indicatif, le centre ville de Lille est à 20 minutes de l'école en Métro*

*N'hésitez pas à rechercher dans des localités limitrophes à Villeneuve d'Ascq (Cysoing, Sainghin en Mélançois, Lesquin, Ronchin ...) desservies par les lignes Bus (mais particulièrement proches si vous avez un véhicule), où les loyers sont parfois plus avantageux*

## Résidences étudiantes

---

Plusieurs organismes de Résidences Etudiantes proposent des logements d'un confort standard garanti, meublés, équipés, parfois avec des services para-hôtelières à disposition sur demande (ménage, laverie, location de linge, petit déjeuner ...) :

[www.lamyresidences.com](http://www.lamyresidences.com) (dont l'une de leurs résidences « Studea Lille 1 » se situe à la limite du campus de l'école) - [www.estudines.com](http://www.estudines.com) - [www.icade-immobilier.com](http://www.icade-immobilier.com) - [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

Par ailleurs, le groupe SERGIC ouvrira une nouvelle résidence « grand stade » à la rentrée 2012, à proximité du campus de l'école : [www.sergic.com](http://www.sergic.com) (logementetudiant@sergic.com)

Le site [www.adele.org](http://www.adele.org) regroupe tout type d'annonces de logement étudiant (résidences, foyers, cités universitaires ...) et vous accompagne dans vos recherches.

## Les aides au logement

---

Pour vous renseigner et solliciter toutes sortes d'aides financières, plusieurs organismes :

- la **Caisse d'Allocations Familiales** : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (Allocation d'Installation Etudiante « Aline » ; Aide Personnalisée au Logement (APL) ; Allocation de logement, etc ...)

- **AIDOLOGEMENT.COM** est un portail dédié au logement :

permet d'obtenir en ligne gratuitement pour votre projet immobilier, une ou plusieurs aides financières au logement : - caution **AVANCE LOCA-PASS®** : avance gratuite du dépôt de garantie, accordée sous la forme de prêt à taux 0%, amortissable sur une durée maximum de 36 mois

- **GARANTIE LOCA-PASS®** : caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur couvrant un nombre maximal de 18 mensualités constituées du loyer et des charges locatives, nettes d'aides au logement,

- **AIDE MOBILI-PASS®** : permet de trouver un logement et propose également un service de souscription en ligne gratuite d'une assurance multirisque habitation.

- Votre **mairie** ainsi que le **Conseil Général** de votre région pourront également fournir tout renseignement sur les diverses mesures d'aides existantes.

**DEMANDE DE LOGEMENT UNIVERSITAIRE 2012 / 2013**

**L'école Polytech'Lille propose des possibilités d'hébergement en résidences universitaires situées sur le campus de la Cité Scientifique :**

➤ A la Résidence Bachelard : chambres réhabilitées de 9 m<sup>2</sup> (ALS ou APL possible)

*Equipées d'un lit (190x90) (pas d'oreiller ni couverture), 1 table + chaise, 1 armoire, Sanitaires - (frigo privatif dans l'espace cuisine commun) - possibilité d'ALS ou APL*

➤ A la Résidence Eiffel : studios conventionnés : T1 (18 m<sup>2</sup>) - T1bis (22 m<sup>2</sup>) ou T2 (27 m<sup>2</sup>)  
possibilité d'ALS ou APL - possibilité de parking

*Equipés d'un lit (190x90) (pas d'oreiller ni couverture), 1 armoire, 1 table + chaise, bureau + étagère, kitchenette (évier + frigo + 2 plaques électriques), Sanitaires (douche + lavabo + WC)*

Dans la limite des disponibilités des logements, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. En conséquence, les demandes d'étudiants non régionaux et/ou boursiers seront examinées en priorité, puis, successivement, selon les critères de situation fiscale et/ou familiale des candidats.

**A lire attentivement avant toute demande :**

La demande de logement doit être adressée directement à la scolarité de Polytech'Lille, en même temps que le dossier d'inscription Polytech complet.

Elle ne sera prise en compte qu'à réception du dossier d'inscription, aucune demande par téléphone, ou séparément du dossier d'inscription, ne pourra être prise en considération. Néanmoins, pendant la période de fermeture de l'école (du 25 juillet au 27 août), vous avez la possibilité de nous informer de votre demande de logement par mail à la scolarité de l'école ([admission@polytech-lille.fr](mailto:admission@polytech-lille.fr)) précisant votre n° de candidature et en justifiant votre situation de boursier, ou à défaut, le montant de l'impôt 2012 du foyer (possibilité d'envoyer les justificatifs de bourse ou fiscal par mail, en pièce jointe scannée). La décision définitive d'attribution de logement ne pourra être communiquée qu'à la réouverture des bureaux, à partir du 27 août.

En cas d'attribution d'un logement, il sera demandé de fournir IMPERATIVEMENT un « acte de caution solidaire » établi par un garant, résidant en France, ou dans un pays de l'union européenne.

Sur présentation de l'acte de caution solidaire au bureau de la scolarité de l'école, le dossier location vous sera remis par Polytech, et devra être présenté complet auprès de la résidence universitaire lors du Rendez-Vous de remise des clés.

SEULEMENT APRES décision favorable d'attribution d'un logement par l'école, il vous appartiendra de contacter directement le secrétariat de la résidence pour prendre rendez-vous : [gustaveeiffel@crous-lille.fr](mailto:gustaveeiffel@crous-lille.fr)

En cas d'impossibilité d'attribution d'un logement, vous en serez avisé par mail.

**Pour demander un logement « Polytech », veuillez compléter les imprimés ci-après, et les joindre au dossier d'inscription à retourner à Polytech. Toute demande de logement reçue sans le dossier d'inscription complet ne sera pas prise en compte.**



DEMANDE d'un LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

**ENGAGEMENT du GARANT**

**ATTENTION :** La présente attestation est destinée à l'école Polytech Lille. Elle ne dispense pas d'établir l'« acte de caution solidaire », document destiné au Crous, qui sera fourni ultérieurement, en cas d'attribution d'un logement.

Je soussigné(e) : .....  
(écrire en lettres majuscules)

Domicilié(e) à l'adresse suivante : .....

.....

Profession : .....

Tél : .....

**déclare me porter caution solidaire** de M/Melle .....

admis(e) à l'école d'ingénieur Polytech'lille, en .....  
*Préciser l'année d'études (1<sup>ère</sup> année PEIP - 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année Ingénieur)*

**pour la durée du séjour**, de septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013, **et m'engage** à ce titre à **satisfaire toutes les obligations du locataire susnommé**, en cas de défaillance de ce dernier, sans bénéfice de discussion pour le paiement :

- des loyers, et charges récupérables (à titre indicatif, voir les loyers 2011/12 sur le formulaire de demande)
- des dégradations et réparations locatives,
- et des éventuels frais de procédure.

En cas d'attribution d'un logement par l'école, je m'engage également à établir ultérieurement le document « Acte de caution solidaire » délivré par l'école, et qui sera destiné au CROUS.

Fait à

Le

Signature du cautionneur\* :

*\*Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du nouveau Code Pénal*

**Joindre une copie de pièce d'identité,  
un justificatif de domicile en France** ( datant de moins de 3 mois),  
**et un justificatif récent de revenus** (fiche de paie du mois précédent)

**Sans ces documents, la demande de logement ne pourra être prise en compte.**